



VOTRE AVENIR EST NOTRE PRÉSENT

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
Commune de Bonneville sur Touques
Route de Honfleur

Lotissement " Le Hameau des Granges"

Section A n°765

Plan de composition



indice	date	modification	établi par	vérifié par
A	09.2023	PA initial	JoH	GuD
B	02.11.2023	PA - Pièces complémentaires	JG	GuD



Dossier n° : 2985-22

Créé le : 09/05/2022

Echelle : 1/500^{ème}

PONT-ÉVÊQUE - Bureau principal
9, Place du Bras d'Or
14 130 Pont-Évêque

CAEN - Bureau secondaire
102 Ter. Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE - Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN - Permanence
Espace Bee Cowork - 1 rue de la Raix
Place des Trois Croix - 61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs de Gervais DOUGEZ - Gustave LUBAC - Maurice RIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045
TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

Ech : 1/500^{ème}



LEGENDE PARCELLAIRE

- Périmètre du lotissement
- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul
- Zone d'implantation d'annexes et terrasses sous respect du PLU et du PA10
- Zone d'implantation de la construction principale sous respect du PLU et du PA10
- Servitude de passage de réseaux
- Cote zone constructible
- Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes
- Clôture double lisse bois (A charge lotisseur)
- Obligation de plantation de haies à charge lotisseur
- Cote parcellaire
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé

LEGENDE VOIRIE - ESPACES COMMUNS

- Voie de desserte en enrobé
- Voie de desserte en revêtement différencié
- Stationnement et accotement circulaire (revêtement drainant)
- Espaces verts plantés ou engazonnés
- Noue paysagère de circulation des eaux pluviales
- Arbre à planter
- Portail automatique
- Muret de soutènement bois / Palissade bois

Nota :
Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.